



DECISION N° 007 / 22/D/MINESEC/SG/DPPC/UG-PEST/U01/2022

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION DES CURRICULA DANS LES NOUVELLES FILIERES DE L'ENSEIGNEMENT DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES AU LYCEE TECHNIQUE D'OMBE EN TROIS LOTS (LOT 1 : MECANIQUE AUTO DIESEL, LOT 2 : ELECTROMECHANIQUE MARINE, LOT 3 : PECHE).

Vu La constitution ;

Vu le décret N°2011/408 du 09 septembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;

Vu la décision N° 154/11/MINESEC/CAB du 04 mai 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet de l'Enseignement Secondaire technique (PEST) ;

Vu la décision N°282/2015/MINESEC/CAB du 17 juin 2015 portant nomination de Monsieur NDE Patience comme Coordonnateur du projet PEST ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/22/AONO/MINESEC/SG/DPPC/UG-PEST/CSPM/U01 du 31 Mars 2022 relatif au recrutement d'un consultant pour l'élaboration des curricula de formation des filières de techniques industrielles au Lycée Technique d'Ombe ;

Vu, le procès-verbal N°099 du 12 Mai 2022 de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PEST adoptant le rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

Article 1^{er} : l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/22/AONO/MINESEC/SG/DPPC/UG-PEST/CSPM/U01 du 31 Mars 2022 relative au recrutement d'un consultant pour l'élaboration des curricula de formation des filières des techniques industrielles au Lycée Technique d'Ombe en trois lots a été attribué pour un délai de cinq (05) mois chacun à la société **FISCAGEST CONSULTING AND CONTRACTOR**, BP : 5545 Yaoundé, Tél.: 699 89 40 69, aux montants ci-après :

MONTANT (en FCFA)	LOT 1 MECANIQUE AUTO DIESEL	LOT 2 ELECTROMECHANIQUE MARINE	LOT 3 PECHE
Montant TTC	23 790 375 (Vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-quinze FCFA)	23 778 450 (Vingt-trois millions sept cent soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante FCFA)	23 730 750 (Vingt-trois millions sept cent trente mille sept cent cinquante FCFA)

Article 2^e : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP ;
- JDM (pour publication) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- Président CSPM/PEST ;
- Affichage PEST ;
- Chrono/archives.

Yaoundé, le 17 MAI 2022



Le Coordonnateur / Chef de Projet

Patience Nde
Ingénieur du Génie Civil
Hors Echelle